



---

# COMMUNIQUÉ

---

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

NOTRE ENGAGEMENT, VOTRE SÉCURITÉ

## DÉPLOIEMENT DE L'OPÉRATION NATIONALE CONCERTÉE ET DE LA CAMPAGNE DE SENSIBILISATION SUR LE PORT DE LA CEINTURE

**Montréal, le 30 mars 2017.** L'ensemble des services de police du Québec, en collaboration avec la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), tiendront de nombreuses interventions planifiées à la grandeur de la province, du 31 mars au 6 avril 2017, dans le cadre de l'opération nationale concertée Ceinture 2017.

C'est sous le thème « Attachez-vous, tout le temps », qui vise à rappeler l'importance de boucler sa ceinture de sécurité pour tous les occupants d'un véhicule, et ce, **en tout temps**, que se déploiera la nouvelle campagne de sensibilisation et la 10<sup>e</sup> édition de l'opération Ceinture.

### La meilleure mesure de protection des occupants d'un véhicule

Rappelons que le port de la ceinture de sécurité réduit de moitié les risques d'être tué ou blessé gravement lors d'une collision. Ainsi, si tous les occupants d'un véhicule s'attachaient, on éviterait annuellement de nombreux décès et blessés graves.

### Le port de la ceinture de sécurité en statistique

- De 2011 à 2015, chaque année, en moyenne 70 personnes décédées et 170 personnes blessées gravement dans une collision ne portaient pas leur ceinture de sécurité (conducteurs et passagers);
- Année après année, environ 30 % des conducteurs et des passagers de véhicules de promenade décédés dans une collision ne portaient pas leur ceinture;
- Surreprésentation du non port de la ceinture de sécurité dans les collisions mortelles chez les hommes entre 25 et 49 ans.

### **Campagne de sensibilisation**

La SAAQ profite de cette opération pour rappeler, à l'aide d'une nouvelle campagne de sensibilisation, que boucler la ceinture de sécurité est un geste simple qui peut sauver des vies. La campagne comprend une affiche placée dans des bars et restaurants sportifs à travers le Québec, une bannière diffusée sur des réseaux et des sites Web de sorties, des publications dans les médias sociaux ainsi qu'un autocollant électrostatique à afficher sur la vitre arrière de la voiture. Pour plus d'information sur la ceinture de sécurité et sur la campagne de sensibilisation, les citoyens sont invités à visiter le site Web de la SAAQ en cliquant sur le lien suivant : <https://saaq.gouv.qc.ca/securite-routiere/comportements/ceinture-de-securite/>.

Plusieurs interventions se dérouleront sur l'ensemble du territoire, les patrouilleurs et les contrôleurs routiers intensifieront leurs interceptions et porteront une attention particulière au non port de la ceinture de sécurité durant ces opérations. Pour les fautifs, le Code de la sécurité routière est clair : il est obligatoire de boucler sa ceinture de sécurité, sous peine de recevoir une amende de 80 \$ à 100 \$ et 3 points d'inaptitude à son dossier de conduite.

Cette opération nationale est déployée à l'initiative d'un partenariat formé par l'Association des directeurs de police du Québec, la Sûreté du Québec, le Service de police de la Ville de Montréal, les services de police municipaux et la SAAQ. Pour suivre la campagne de sensibilisation sur le Web, le public est invité à s'abonner aux comptes Twitter et Facebook de la Sûreté du Québec, de même qu'à ceux des corps de police municipaux et de la Société de l'assurance automobile du Québec.

-30-

### **Information :**

#### **Service des communications avec les médias**

Sûreté du Québec

514 598-4848

[www.sq.gouv.qc.ca](http://www.sq.gouv.qc.ca)

#### **Relationnistes auprès des médias**

Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)

418-528-4894

Sans frais : 1-866-238-4541

[www.saaq.gouv.qc.ca/media](http://www.saaq.gouv.qc.ca/media)



@sureteduquebec



[www.facebook.com/policesureteduquebec/](http://www.facebook.com/policesureteduquebec/)